

# Consignes CONCOURS 2017

## 1) CONSIGNES GENERALES

- En entrant dans la salle d'examen, afin d'éviter tout risque de suspicion de fraude, les candidats doivent déposer, hors de portée :
  - \* vestes, manteaux, couvre-chef (chapeau, casquette)
  - \* documents, sacs, ...

Aucun cours ne doit être ouvert par l'étudiant dans la salle d'examen.

Le port du voile, à condition que les oreilles soient entièrement découvertes durant toute la durée de l'épreuve, est autorisé.

- Lors de l'appel, présenter une pièce d'identité
- L'usage des téléphones portables est interdit, ainsi que le port de bouchons d'oreilles
- Garder uniquement de quoi écrire.
- Pour toutes les épreuves (même d'une durée supérieure à 1 heure), aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve.
- L'accès à la salle est strictement interdit à tout candidat qui se présenterait après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- Rester les bras croisés pendant toute la durée de la distribution des sujets.

## 2) PENDANT CHAQUE EPREUVE

- Écrire vos noms, prénoms et la discipline sur chaque copie exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet.
- Ne porter aucun signe susceptible d'en trahir l'anonymat.
- Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- N'utiliser que les modèles de copie et de brouillon distribués par les surveillants ou les personnes du service de scolarité.
- L'usage du crayon à papier est strictement interdit.

- Pour les Q.C.M. avec lecture optique :

- Utiliser obligatoirement un stylo à bille noir.
- Noircir **complètement** la case
- Interdiction d'utiliser tout type de correcteurs
- Raturages, gommages interdits.

**ATTENTION : Tout signe, même minime, inscrit dans une case (y compris correcteur fluide blanc) risque d'être lu par le lecteur optique. Les cases doivent être noircies soigneusement.**

- Aucune information ne sera communiquée aux étudiants en cours d'épreuve. Toute remarque pourra être formulée, après la fin de l'épreuve, auprès du responsable de salle et, s'il y a lieu, portée par celui-ci sur le procès-verbal d'épreuve.

**- Si un étudiant souhaite recommencer sa copie, lui en donner une autre et, après qu'il ait recopié son travail, l'étudiant détruit lui-même la 1<sup>ère</sup> copie et la donne au surveillant (en aucun cas ne la rendre à l'étudiant).**

### 3) EN FIN D'ÉPREUVE

- Vérifier que le nom, le prénom et la discipline sont bien écrits à l'emplacement prévu sur la copie.
- A l'annonce de la fin d'épreuve par le responsable de salle, cesser d'écrire, se lever et rester à sa place jusqu'au ramassage des copies. Tous les candidats doivent être debout, stylos posés et copie à l'envers sur la table en attendant le ramassage de leur copie.
- Remettre obligatoirement une copie, même blanche, portant ses nom et prénoms, au surveillant; les brouillons et les sujets doivent être rendus à la fin de chaque épreuve.
- Quitter immédiatement et **sans bruit** la salle d'examen après remise de la copie.

### 4) FRAUDES

*Décret du 13 juillet 1992, art 22,23*

*« En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par les autorités compétentes ou par le chef de centre des épreuves. La section disciplinaire est saisie. »*

L'auteur principal de la fraude, et s'il y a lieu ses complices sont passibles de diverses pénalités universitaires pouvant aller dans les cas les plus graves à l'exclusion temporaire ou définitive de tous les universités de France.